Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-212901193-20260702-D_2026_054-DE

Lanrivoaré
eeun ha kaloneg
République Française

Département du Finistère

Canton de Saint Renan

COMMUNE DE LANRIVOARE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2026

Date du conseil municipal 02/07/2026	**Délibération N° D_2026_054**
Date de la convocation 25/06/2026	**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2026**
Date de l'affichage 03/07/2026	
Date de transmission au contrôle de légalité 03/07/2026	
Nombre de membres En exercice : 19 En présence : 17 Votant : 19	

Le deux juillet deux mil vingt-six, à vingt heures, en la salle « André Malraux » de la Maison de la Culture et des Loisirs se sont réunis les membres du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Joseph RAGUÉNÈS, convoqués le 25 juin 2026,

Etaient présents : Joseph RAGUENES, Céline BOENNEC-KEREBEL, Tanguy LE GOFF, Elisabeth LE GALL, Thierry ROLLAND, Nelly AZIRIA-PERROT, Jean-Luc KERGLONOU, Marie-Eve CORBEL, Thierry BILCOT, Karine GAUDISIABOIS, Pauline LE GOFF, Marc JEZEQUEL, Guylaine MARZIN, Julien SIMONNET, Raymonde MINGANT, Nicolas FRAVAL et Maxime TALARMAIN

Etaient absents excusés :
Frank DELVAUX pouvoir donné à Thierry BILCOT
Isabelle LAMOUR pouvoir donné à Joseph RAGUÉNÈS

Madame Pauline LE GOFF est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-212901193-20260702-D_2026_054-DE

➲ Délibération

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29,
Considérant l'intérêt que représente l'activité des associations locales et qu'il convient d'allouer des subventions pour assurer leur bon fonctionnement,
Considérant l'avis favorable de la commission communale « Vie associative », en date du 1er juin 2026,
Vu le budget communal,
Vu la proposition présentée lors de la commission « Vie associative » qui s'est réunie le 1er juin 2026,

➲ Décide
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (19 voix « Pour »), le Conseil municipal décide :

ARTICLE UN :

Décide d'allouer, pour l'année 2026, les subventions suivantes aux associations sportives :

Associations sportives	Montant subvention 2026 en €
S.C.L Foot	1 330.00 €
T.C.L Tennis	856.00 €
C.S.T.T.L (Tennis de Table)	268.00 €
Club de gym	634.00 €
FAMILLES RURALES Sect° sport = éveil corporel, hip-hop)	326.00 €
TOTAL ASSOCIATIONS SPORTIVES	**3 414.00 €**

ARTICLE DEUX :

Décide d'allouer, pour l'année 2026, les subventions suivantes aux associations socio-culturelles :

Associations socio-culturelle	Montant subvention 2026 en €
APE Cours de voile – 49 élèves (CE2/CM1/CM2)	1 225.00 €
FAMILLES RURALES (Chant, Guitare, Violon Piano, Dessin, couture)	656.00 €
Club des châtaigniers (Club des Aînés)	335.00 €
UNC (Anciens Combattants)	389.00 €
L'occaz de Jouer	170.00 €
TOTAL ASSOCIATIONS SOCIO-CULTURELLE	**2 775.00 €**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-212901193-20260702-D_2026_054-DE

ARTICLE TROIS :

Décide d'allouer, pour l'année 2026, les subventions suivantes aux associations caritatives, de solidarité et à vocation sanitaire ou assimilée :

Associations caritatives, vocation sanitaire ou assimilés	Montant subvention 2026 en €
ADMR des 2 Abers	80.00 €
Amicale des donneurs de sang de Ploudalmézeau (ADSB29)	80.00 €
An Avel Vor (Aide à la santé mentale auprès des patients hospitalisés à l'hôpital de Bohars)	80.00 €
Association « Les Amis d'Alexis » - EHPAD de Ploudalmézeau	80.00 €
Association Prévention Routière	80.00 €
CIDFF 29 (Centre d'information des droits des femmes et des familles)	80.00 €
FNATH Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés	80.00 €
Iroise actions solidaires	80.00 €
Céline et Stéphane – Leucémie Espoir 29	80.00 €
Rêves de Clown Bretagne	80.00 €
TOTAL ASSOCIATIONS CARITATIVES, VOCATION SANITAIRES OU ASSIMILES	**800.00 €**

ARTICLE QUATRE :

Décide d'allouer, pour l'année 2026, les subventions suivantes :

Associations	Montant subvention 2026 en €
APE – livres de Noël	138.00 €
TOTAL ASSOCIATIONS	**138.00 €**

ARTICLE CINQ :

Dit qu'une enveloppe de 350 € est inscrite au budget de l'exercice en cours pour le versement de subventions exceptionnelles, versée aux associations, sur présentation de factures.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-212901193-20260702-D_2026_054-DE

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents.

Lanrivoaré, le 02 juillet 2026,

Le Maire,
Joseph RAGUÉNÈS,

Le secrétaire,
Pauline LE GOFF,

M. Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.